

du prêtre auquel nous proposons la fondation d'une Fraternité :
« Je suis seul et sans aide, comment pourrais-je entreprendre cette œuvre nouvelle et m'en occuper sérieusement ? »

Le Discrétoire sera votre aide, vous ne serez pas seul. Constituez autour de vous ce groupe de personnes sages et discrètes autant que zélées et vous verrez bientôt comme il vous sera facile de diriger toute une Fraternité. Vous avez deux cents, trois cents, mettons même mille Tertiaires ; vous ne pouvez vous mettre en contact immédiat avec chacun d'eux, mais vous parviendrez jusqu'à eux par le moyen de vos Discrets ou Discrètes.

Le secret du gouvernement a toujours consisté à savoir se faire aider. Comment le Souverain Pontife pourrait-il gouverner l'Église universelle s'il lui fallait se mettre en relations directes avec chacun de ses sujets ? Et cependant ses desseins, ses volontés, ses directions parviennent jusqu'aux extrémités du corps de l'Église, par le moyen des intermédiaires divinement établis pour partager la responsabilité et les travaux du Chef.

Vous êtes en relations constantes avec votre Discrétoire ; par lui les Tertiaires communiquent avec vous, par lui vous communiquez avec vos Tertiaires. Les Discrets sont votre bras droit. Ils entreprendront les démarches, ils feront les visites, ils transmettront les ordres, ils donneront les avis, ils feront parvenir enfin jusqu'au dernier, au plus éloigné des Tertiaires la direction que vous voulez donner à la Fraternité.

Dans un compte-rendu fait au Congrès de Vienne dont nous avons parlé dernièrement, le Directeur du Tiers-Ordre de cette ville se faisait fort de faire parvenir un avis ou une convocation à ses 1300 Tertiaires disséminés dans une ville et une banlieue comptant 2 millions et demi d'habitants, en vingt-quatre heures. Et cela grâce à la bonne organisation du Discrétoire, des zélateurs et zélatrices et au bon entretien du catalogue des adresses.

Le Père Directeur de Vienne fit remarquer en passant que son organisation fut bientôt calquée par d'autres œuvres. Cela se comprend. Et que de fois aussi le curé, directeur du Tiers-Ordre, pourra-t-il employer ses Discrets et Discrètes à d'autres œuvres, étrangères au Tiers-Ordre ; tellement ils seront devenus entre ses mains des instruments aussi souples qu'intelligents. S'il le veut et s'il a du savoir-faire, il aura bientôt dans ses Tertiaires, mais surtout dans ses